



Valoriser les matériaux
d'excavation et de déconstruction

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE DU 17 FEVRIER 2026

Paris, le 17 février 2026

De : Béatrice BAUD

Aux membres du Comité Technique de l'UNEV

La réunion se tient en format hybride, en présentiel et à distance. Un tour de table est réalisé en ouverture. Un message de bienvenue est adressé aux nouveaux adhérents, et l'ensemble des membres est remercié pour leur présence, leur engagement et leur confiance.

Ce qu'il faut retenir :

1 – REP PMCB

Il est fait état des dernières actualités et réunions relatives à la REP PMCB, notamment du colloque organisé au Sénat par les sénateurs Marta de Cidrac et Jacques Fernique, en présence du ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre. À ce stade, aucune décision n'a été annoncée concernant la refondation du dispositif REP Batiment.

Un état des lieux de la situation terrain concernant les relations avec les éco-organismes est ensuite présenté. Sébastien Cornu, référent REP au sein de l'UNEV, apporte des précisions.

A - Situation par éco-organisme

- **Valobat** : Il est constaté une suspension de certains services, notamment des soutiens sur les chantiers de démolition, ainsi que des restrictions à l'ouverture de nouvelles déchetteries professionnelles. Aucun nouvel élément n'est signalé à ce stade.
- **Écomaison** : Aucune évolution officielle n'est annoncée. Des discussions informelles seraient en cours concernant l'équilibre économique du modèle, le bois étant identifié comme flux insuffisamment contributeur.
- **Valdelia** : Aucune évolution notable, son périmètre d'action étant très réduit.
- **ÉcoMinéro** : A mis en place des changements drastiques depuis le 9 février :
 - division par deux des soutiens financiers (et par quatre pour les enrobés) ;
 - suppression des soutiens pour les déchets inertes en mélange supérieurs à 1,5 tonne ;
 - suppression des soutiens pour les apports de particuliers supérieurs à 3,5 tonnes ;
 - renforcement des contrôles informatiques, générant des blocages de déclaration et de paiement.

Conséquences négatives observées :

- La brutalité et le caractère unilatéral des décisions empêchent une gestion sereine
- Une baisse de la qualité du tri des matériaux apportés est constatée.
- Certaines plateformes envisagent de sortir du système REP, ce qui met en péril les progrès en matière de traçabilité.
- La relation contractuelle, qui garantissait la qualité et limitait les dépôts sauvages, est affaiblie.

Il est précisé que les soutiens devraient couvrir les coûts de traitement, indépendamment du modèle économique propre aux recycleurs.

b) Blocages techniques et traçabilité (ÉcoMinéro)

Plusieurs codes d'erreur bloquants sont signalés :

- **Apports de particuliers > 3,5 tonnes** : considérés comme erreurs non corrigibles dans le système.
- **Numéros de pesée « déjà vus »** : rejetés en raison d'exigences d'unicité. Certains ponts-bascule (codés sur 8 bit) se réinitialisent après 65 000 pesées, entraînant des doublons historiques.
- **Adresses sans numéro de voirie** : blocage des DAP pour les grands chantiers (ZAC, aéroports). Les solutions proposées (coordonnées GPS ou adresse du point d'entrée principal) n'ont pas été validées.
- **Code erreur 130** : déclenché lorsque le producteur et le détenteur sont identifiés comme une même entité, situation pourtant fréquente en démolition.

Il est rappelé que la réglementation impose, depuis l'arrêté du 12 décembre 2014, l'identification du producteur et la mention de son numéro de SIRET.

Le principal point de difficulté réside dans le caractère bloquant et non corrigible de ces erreurs. Il est toutefois indiqué qu'une correction peut parfois être effectuée en amont de la validation définitive. Une fenêtre de tolérance pour la correction des DAP du mois de février jusqu'au 20 février a été annoncée.

- ❖ *Les membres partagent leurs retours d'expérience concernant les difficultés rencontrées avec ÉcoMinéro : complexification et alourdissement des procédures de justification, multiplication des codes d'erreur depuis début février, perception de décisions unilatérales conduisant à une réduction des soutiens, non-prise en compte des apports de particuliers supérieurs à 3,5 tonnes (y compris via artisans) et rejet de certains numéros de SIRET - ex le ministère de la Défense - pourtant valides.*

En conclusion, au regard de la situation exposée et dans l'attente d'une décision politique toujours non intervenue, les membres sont informés par Réda Semlali que le Bureau a validé le principe d'une action en justice, par voie de mise en demeure, à l'encontre des éco-organismes Valobat et Écominéro, ainsi que du ministère, pour non-respect de leurs obligations dans le cadre de la REP PMCB.

- **Objectif : Exiger le respect de la loi et de la directive européenne, notamment la couverture d'au moins 80 % des coûts de prise en charge.**
- **Demande : Mettre fin au blocage de l'inscription de nouvelles plateformes conformes.**

2 - Lancement des « Focus région » – Bretagne

Il est décidé de lancer une série de « Focus région » afin d'identifier et partager les problématiques spécifiques à chaque territoire, en débutant par la Bretagne.

La présentation faite par Steven Talbot, élaborée en lien avec les adhérents locaux, a permis de mettre en lumière les principales problématiques régionales met en évidence des tensions marquées : sous-estimation des gisements de terres excavées, insuffisance des capacités d'exutoires, délais d'instruction excessifs des dossiers ISDI, pression accrue de l'administration (mises en demeure, fermetures), concurrence de sites illégaux et contradictions entre documents de planification (PRPGD / SCOT).

- Les échanges soulignent également des enjeux de professionnalisation de la filière, d'harmonisation des pratiques et de nécessité de porter une position unifiée au niveau régional, notamment avec les fédérations partenaires.
- Les résultats de l'étude engagée en Ile-et-Vilaine sur les volumes de terres excavées seront présentés prochainement en comité technique.

Les membres ayant contribué sont remerciés pour leur implication. Il est par ailleurs annoncé que le prochain « Focus région » sera consacré au Grand Est.

3 – GT Technosols

Le lancement du groupe de travail « Technosol », placé sous le pilotage de Sébastien Cornu, est acté ; une première réunion s'est tenue afin de présenter la feuille de route préalablement validée par le bureau et de recueillir les contributions des participants.

- Les travaux portent notamment sur la clarification du périmètre (définitions : technosol, substrat fertile, support de culture, sol traité à la chaux), la quantification des volumes concernés, le recensement des normes et cadres réglementaires existants, ainsi que la définition du rôle strictement syndical du GT (vigilance normative, positionnement institutionnel), à l'exclusion de toute démarche commerciale.

Un appel à participation est lancé auprès des membres souhaitant rejoindre le GT.

- ❖ *Problématique spécifique est signalée concernant le déplacement de terres entre parcelles agricoles bénéficiant d'une AOC/AOP, susceptible d'entraîner une perte d'appellation en raison de la notion de terroir ; ce point, bien que distinct des usages non agricoles des substrats fertiles, mérite une vigilance particulière.*

3 – GT TGAP

Xavier Delphin présente l'évolution de la trajectoire de la TGAP à la suite de l'adoption du budget par recours à l'article 49.3 début février.

- Pour les ISDND, la taxe augmentera de 4 € par tonne et par an entre 2026 et 2030 pour atteindre 85 €/t en 2030, le Sénat ayant ramené le tarif cible initialement prévu à 105 €/t. L'application débute au 1er mars 2024, sans rétroactivité. La réfaction a été supprimée depuis 2023 et une sur-TGAP de 5 €/t demeure en cas de dépassement des objectifs. Les recettes 2024 atteignent 738 M€, pour 12,9 Mt enfouies, alors que l'objectif 2025 (10 Mt) ne sera vraisemblablement pas atteint ; un nouvel objectif de 8 Mt est fixé pour 2030.
- Pour les ISDD, la TGAP atteindra 30,36 €/t en 2026.
- S'agissant des UVE, la fiscalité vise à encourager la performance énergétique : hausse modérée pour les installations performantes (R1 > 65 %) et augmentation progressive jusqu'à 45 €/t pour celles dont le rendement est inférieur à 65 %.

Les échanges soulignent le poids croissant des recettes TGAP (près d'un milliard d'euros) et les risques de dérives vers des filières illégales en cas de fiscalité excessive.

Enfin un « save the date » est communiqué aux membres concernant les prochaines Journées Professionnelles Découvertes, organisées en région et intégrées au calendrier des réunions :

- **20 mai 2026** – Extract – Région Île-de-France
- **23 juin 2026** – Nexstone – Région Bretagne (Vannes) / CTE FRTP Bretagne
- **15 septembre 2026** – Eurogranulats – Région Grand Est / CTE FRTP Lorraine

La réunion s'est terminée à 12h30 – En pj. présentation du CT du 17 février 2026

Prochaine réunion : le 24 mars 2026 à 10h30